
MARRAKECH – GAC : Séances plénières des groupes de travail (HRILWG et USRWG)

Lundi 24 juin 2019 – 13h30 à 15h00 WET

ICANN65 | Marrakech, Maroc

JORGE CANCIO :

Bonjour à tous, chers collègues. Vous l'aurez entendu ce matin, je me suis présenté ce matin. Je m'appelle Jorge Cancio, je suis représentant de la Suisse au sein du GAC et je suis également coprésident du groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international.

Cette séance va commencer maintenant. Pour ceux qui sont intéressés à y participer, je vous prie de prendre place et de participer activement aux discussions. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Tout d'abord, nous allons voir quel est notre ordre du jour. Tout d'abord, nous allons poursuivre notre discussion sur ce sur quoi nous nous sommes penchés pendant les dernières réunions, c'est-à-dire les différentes options de mise en œuvre des nouvelles valeurs fondamentales de l'ICANN qui figurent dans les statuts constitutifs de l'ICANN depuis 2016. Et ensuite, nous allons aborder deux éléments : d'un côté, nous allons faire un point sur les progrès que nous avons accomplis par rapport aux

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

différentes options relatives à ce sujet, des options où nous nous posons la question de ce que le GAC peut faire pour mettre en œuvre ces nouveaux principes fondamentaux; deuxième élément, un point d'information sur l'éventuelle organisation d'une séance intercommunautaire consacrée aux droits de l'homme où on pourrait parler justement de la mise en œuvre des valeurs fondamentales à l'ICANN66 ou plus tard.

Deuxième point de l'ordre du jour, nous avons donc un document d'information de l'organisation ICANN et notre collègue Benedetta Rossi de l'ICANN va nous présenter ce document qui évalue l'impact des activités de l'ICANN sur les droits de l'homme.

Nous avons un troisième point à notre ordre du jour. Suada, notre collègue de Bosnie-Herzégovine et qui participe à distance, va nous présenter certaines informations sur la diversité de genre d'un côté et des informations sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'autre côté. Ce sont des informations qui ont été produites par l'ICANN.

Et finalement, nous allons consacrer quelques minutes à un point divers.

S'il n'y a pas de commentaires par rapport à l'ordre du jour, j'en conclus que l'ordre du jour est accepté. Je vois des gens qui acquiescent; cela veut dire que vous êtes d'accord alors. Nous

allons passer au premier point de l'ordre du jour. Diapositive suivante s'il vous plaît. Très bien.

Pour ce qui est du document d'options, je vais vous rappeler un petit peu le contexte de ce travail qui a été fait par le groupe. Ce travail a été lancé par le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international avant la réunion de Kobe où nous avons présenté de manière générale quatre options pour que le GAC mette en œuvre les valeurs fondamentales qui sont décrites dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Nous avons reçu des retours de membres du GAC et des membres du groupe de travail. Et sur la base de ces retours, à Kobe, nous avons eu d'autres discussions qui nous ont permis de recueillir les retours des membres du groupe de travail. Et nous avons préparé un document qui a été distribué aux membres du GAC et aux membres du groupe de travail au mois de mai où nous regroupons les options que nous avons identifiées. Nous avons reçu quelques réponses qui vont dans le sens d'accepter l'orientation que nous avons établie. Diapositive suivante s'il vous plaît.

À partir des réponses que nous avons reçues, il apparaît que les options 2, 3 et 4 sont celles sur lesquelles nous devrions nous pencher davantage et je vais y revenir. Maintenant, je vais vous

parler un petit peu des options pour que cela soit plus facile à comprendre.

Première option, qui n'a pas été très soutenue et qui n'aura pas de suite pour le moment, cette option prévoyait d'inclure un point dans le communiqué, une question dans le communiqué. À chaque fois que nous discutons sur un point en particulier, cette question nous aiderait à réfléchir dans quelle mesure ce point que nous sommes en train de traiter a des implications par rapport aux droits de l'homme. Il paraît que la plupart des collègues pensent que ce serait trop difficile à mettre en œuvre. La rédaction du communiqué est déjà très difficile et l'ajout de cette option le rendrait encore plus compliqué.

Deuxième option, qui a un certain lien avec la première option mais qui ne met pas de pression au niveau des délais, cette deuxième option consiste à se dire à chaque fois que nous par exemple rédigeons une lettre ou une communication du GAC adressée au Conseil d'Administration ou à d'autres unités constitutives, donc à chaque fois que l'on prépare un document, nous devrions nous poser la question de savoir si ce que nous sommes en train de faire a un impact au niveau des droits de l'homme. Donc au lieu d'écrire un communiqué, nous sommes en train d'écrire une lettre au Conseil d'Administration sur un dossier lié par exemple à la mise en œuvre du RGPD et le WHOIS. Donc on aura à ce moment-là une question à laquelle nous

devons réfléchir pour voir si cette question que nous sommes en train de traiter a des implications au niveau des droits de l'homme. Cette option n'a pas été mise de côté. Elle bénéficie d'un certain soutien d'une partie des membres du groupe de travail et des membres du GAC. Donc c'est encore une possibilité à considérer.

Pareil pour l'option 3, qui va un peu dans le même sens que l'option 2 et qui rejoint ce que font d'autres organisations qui ont des rapporteurs en matière de droits de l'homme comme c'est le cas du Conseil de l'Europe. Ce rapporteur se charge d'analyser si les procédures du groupe d'experts et si des résultats du travail ont des impacts au niveau du genre. Dans ce cas de figure, l'idée serait d'avoir un rapporteur en matière de droits de l'homme au sein du GAC qui se chargerait d'identifier des questions qui auraient un impact sur les droits de l'homme. Il peut ne pas s'agir d'une seule personne, il pourrait s'agir d'un groupe de personnes. C'est donc une possibilité à laquelle il faudra réfléchir. Et pour le moment, cette option bénéficie d'un certain soutien des membres du GAC.

Et finalement, la quatrième option, c'est celle qui bénéficie d'un soutien plus large des membres du groupe de travail et des membres du GAC. Ces valeurs fondamentales devront être mises en œuvre dans différents efforts de la communauté. Et le plus

important de ces efforts, c'est l'élaboration de politiques au niveau de la GNSO mais aussi au niveau de la ccNSO.

Il y a donc du travail qui est en cours du groupe de travail de la communauté sur la responsabilité sociale. Et ce groupe se penche sur des questions de savoir comment ces droits fondamentaux pourraient être considérés dans les processus d'élaboration de politiques au sein de la GNSO. Cette option veut dire que nous, en tant que GAC, nous participerions dans ce type d'exercice et c'est l'option qui paraît la plus intéressante pour les membres du GAC.

Je vais m'arrêter ici une petite minute pour voir si vous avez des questions de clarification et aussi pour respirer un peu. Je sais que c'est difficile après le déjeuner, on a un peu sommeil. Je vois Ashley qui lève la main, elle s'est réveillée.

ÉTATS-UNIS :

Ashley, représentante des États-Unis. Désolée, je n'étais pas là pour la première partie.

Je voulais savoir, pour ce qui est des options, où nous en sommes. Est-ce qu'il y a une décision qui a été prise ou il faut encore se décider ? Parce que je dois admettre que ce n'est pas toujours très clair pour les États-Unis ce que nous sommes en train de demander. Ce n'est pas que nous pensons que les droits

de l'homme ne sont pas importants ; nous croyons que c'est très important. Mais en tant que GAC, je ne sais pas si nous avons l'expertise nécessaire pour entreprendre ce type de travail et je ne sais pas si nous sommes à même de considérer ce type de question.

Je pense que l'option 4, c'est celle avec laquelle nous nous sentons le plus à l'aise sachant qu'il devrait y avoir une participation formelle du GAC au sein du PDP. Cela devra être davantage étudié, bien sûr. Ceci dit, je serai ravie de poursuivre ces discussions mais pour les États-Unis, nous devrions avoir un petit peu plus de clarification par rapport à où nous en sommes dans ces quatre options.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup Ashley. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires généraux par rapport à cela ? Je vois qu'il n'y en a pas. Et pour répondre très vite à Ashley, c'est un travail qui est en cours encore, bien sûr. En tant que coprésidents de ce groupe, nous nous en remettons à vous parce que c'est du travail en cours, on attend vos retours, vos commentaires. Ce n'est pas quelque chose qui est clos. Nous voulons connaître votre avis et nous verrons quelle décision est prise à la fin des discussions.

Je crois que le plus utile, ce serait de poursuivre les discussions, rediffuser ce document. Je ne l'ai pas dit lors de ma

présentation initiale parce que nous avons un programme assez chargé, mais le Conseil ne s'est pas encore prononcé par rapport au cadre d'interprétation. Et c'est lorsqu'ils prendront une décision par rapport à ce cadre d'interprétation que les valeurs fondamentales entreront en vigueur. Alors nous avons encore de la marge et il ne faut surtout pas se presser à tirer des conclusions hâtives.

Je ne sais pas si on doit passer à la diapositive précédente, juste pour rafraîchir un petit peu la mémoire. Nous en avons déjà parlé. Nous pouvons peut-être passer à la diapositive suivante. Très bien.

Nous allons d'abord finir la discussion sur les options. Dans le document que vous avez reçu pour cette séance, il y avait un lien vers le document d'options qui a été distribué, comme je vous l'ai dit avant, au mois de mai. Donc c'est à vous, c'est au GAC de décider vers où nous irons. Nous, en tant que coprésidents, nous pouvons véhiculer vos opinions mais c'est à vous de décider.

Comme je vous l'ai dit, on constate une certaine préférence pour explorer davantage l'option 4, ce qui veut dire que nous devons participer en amont, que ce soit de manière formelle, de manière informelle en tant que GAC ou en tant que représentants individuels, nous engager ou participer en amont

aux procédures, aux mécanismes qui sont développés par d'autres parties de cette communauté pour évaluer l'impact des droits de l'homme lorsque des politiques sont élaborées. Car en fin de compte, les valeurs fondamentales seront là. C'est un engagement qui a des limitations, mais c'est un engagement de la part de l'ICANN à se conformer à certaines normes internationales en matière des droits de l'homme. Et conformément aux statuts constitutifs de l'ICANN et à nos principes opérationnels, nous avons un rôle de conseil auprès du Conseil d'Administration de la communauté dans le domaine de l'élaboration de politiques en général et dans le domaine du droit international. Nous devons réfléchir à cela ensemble.

Je vois le représentant de la Finlande.

FINLANDE :

Nous avons des collègues qui sont experts en la matière et si cela peut être utile, nous pouvons vous transmettre leur avis.

JORGE CANCIO :

Bien entendu, c'est très utile. Nous avons eu des discussions sur le cadre d'interprétation et comme Ashley l'a dit, nous ne sommes pas des experts en matière des droits de l'homme mais nous avons des représentants de nos gouvernements qui se

chargent de coordonner de manière interne ce type de questions.

Je vois que Manal, notre présidente, souhaite prendre la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Jorge. Juste une question pour ce qui est des deux premières options et pourquoi elles sont traitées différemment. Je comprends que la rédaction du communiqué est d’ores et déjà un processus compliqué mais même pour les communications et pour les lettres, la plupart du temps, cela est fait entre les réunions de l’ICANN. Alors est-ce que ce processus serait efficace ? Et cela dépendrait de qui serait la personne qui s’en chargerait. Est-ce que cela serait fait pour toutes les communications de l’équipe de direction ?

JORGE CANCIO : Merci Manal. Je pense que c’est justement à ces questions-là qu’il faut réfléchir parce qu’en fin de compte, la différence va venir de vos retours, qui est la différence entre les deux premières options. Elles sont très similaires. D’un côté, on a un élément qui est spécifique au communiqué. De l’autre côté, on a un élément qui s’applique à toutes les communications. Mais pour rejoindre ce que vous venez de dire, oui, il faut en discuter.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, bien sûr. Je me demande si nous considérons cela comme quelque chose d'encombrant. Je vois que la deuxième option complique encore plus les choses parce qu'il y a des communications tout au long de l'année.

JORGE CANCIO : J'en prends note.

J'ai notre collègue de l'Indonésie qui souhaite prendre la parole et ensuite, nous allons devoir finir.

INDONÉSIE : Merci Jorge. Je pense que quand on parle ici des conclusions du groupe de travail, il faudrait considérer que les droits de l'homme pourraient être lus différemment en fonction de l'espace où l'on se trouve. En Indonésie, il y a des lois qui s'appliquent à certaines actions. Par exemple, si vous portez quelque chose qui est suspect pour la police, on fait des enquêtes sur vous et cela est dans tous les journaux. Et si la justice décide que vous étiez innocent, votre nom est toujours là. Donc ce type d'affaires nous fait penser au fait qu'il y a des droits qui sont un peu oubliés et il faut penser à la protection des données. Je pense que nous devons être capables de nous occuper de ce type de droits de l'homme. Je ne sais pas s'il y a des études par rapport à ce type de choses. Peut-être que nos

collègues ici présents peuvent nous en parler. Je serais très intéressé de le savoir car cela est lié aux réglementations en la matière qui existent en Indonésie.

JORGE CANCIO : Merci beaucoup de ces commentaires qui sont très intéressants.

Dernier commentaire de Finn.

DANEMARK : Nous avons apporté notre réponse assez tard dans le processus et nous nous en excusons. Nous n'avons pas l'expertise dans ce groupe et très franchement, nous ne sommes pas trop en faveur de créer davantage de structures. Avons-nous d'autres expériences sur des structures qui pourraient nous aider ? Je n'en connais pas. Alors je serais plutôt favorable à accepter l'option 4 et voir comment cette option pourrait être mise en œuvre car il y a déjà des membres du GAC qui sont impliqués dans les processus d'élaboration de politiques, des processus intercommunautaires, et qui ont déjà manifesté leurs inquiétudes, etc. Donc nous ne souhaiterions pas avoir davantage de structures créées. Nous en avons déjà beaucoup.

JORGE CANCIO : Merci beaucoup d’être venue jusqu’ici pour nous donner ces informations.

Manal souhaite prendre la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Comme vous le savez, normalement, nous lançons les discussions de planification de la prochaine réunion le dernier jour de cette réunion. Nous sommes censés nous réunir jeudi dans le comité de planification et la première question que nous posons, c’est de voir si nous avons des idées pour des réunions intercommunautaires, des séances intercommunautaires. Et toutes les SO et AC travaillent sur leur programme. C’est bon de savoir qu’il y a un certain intérêt pour organiser ce type de séances intercommunautaires. Nous pourrions peut-être écrire une phrase ou deux pour continuer la discussion.

JORGE CANCIO : Merci beaucoup. Nous allons donc rester en contact avec les membres du CCWP. Et je suppose qu’il n’y a pas d’objection pour continuer à travailler sur cette idée avec nos collègues du CCWP. Je n’ai pas d’objection.

Nous allons passer au point suivant, la présentation que Benedetta va faire par rapport au travail qui a été fait par l'organisation ICANN sur l'impact des droits de l'homme. C'est un travail qui est déjà fait sur des valeurs qui ne sont pas encore mises en vigueur mais c'est un travail qui est déjà en cours.

BENEDETTA ROSSI :

Merci beaucoup Jorge. Je m'appelle Benedetta Rossi. Je fais partie du personnel de soutien du GAC. Je représente également la partie études d'impact sur les droits de l'homme au nom de l'équipe de soutien de la responsabilité sociale de l'organisation ICANN.

Pour cette partie-ci, si vous avez des questions, je vais prendre note des questions et les renvoyer à la personne responsable de ce projet. Et nous pourrons partager toutes les réponses écrites avec le GAC une fois que nous aurons des réponses à vous apporter.

Donc petit rappel. L'organisation ICANN s'engage à respecter les droits de l'homme dans le cadre de la mission de l'ICANN. Et pour ce faire, l'organisation ICANN a engagé des activités pour mettre en œuvre une évaluation HRIA, étude d'impacts sur les droits de l'homme pour les activités de l'ICANN, qui fournit une analyse sur la manière donc cette étude d'impacts est menée et produit des recommandations pour améliorer les choses. Cette

étude se fonde sur la gravité des impacts et chacune des recommandations est étayée par des mesures de correction. Il y a une analyse de la piste de travail numéro deux [CCWG] ou le PDP des communautés globales.

L'équipe d'apprentissage s'est fondée sur les instruments des droits de l'homme qui figurent à l'écran mais n'y est pas limitée, tel que les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Et l'ampleur du HRIA se limite aux processus et procédures liées aux ressources liées aux droits de l'homme, les marchés publics, etc.

En termes d'exemples de recommandations, vous voyez ici quelques exemples à l'écran pour le type de recommandations qui sont fournies dans le rapport. Donc une recommandation générale développée et publiée, une déclaration relative aux droits de l'homme, une recommandation vis-à-vis des ressources des droits de l'homme pour sensibiliser vis-à-vis de la santé mentale et prendre en considération les aspects liés à la santé mentale, développer un code de conduite pour les fournisseurs de service et recommandation pour utiliser les études d'impact sur les droits de l'homme pour développer des plans d'atténuation pour tout impact négatif en termes de droits de l'homme et une recommandation en termes de sécurité pour prendre des mesures pour sensibiliser le personnel vis-à-vis des procédures en termes de sécurité.

Ensuite, le résultat de cette analyse est d'une manière générale positive. Il a mis en avant les bons résultats de l'ICANN dans ces quatre domaines. La plupart des recommandations visent à formaliser ces recommandations en pratiques et renforcer les efforts de sensibilisation. Vous pouvez télécharger le document dont vous voyez le lien à l'écran. Bien entendu, on a besoin d'améliorations. Certaines de ces améliorations sont en cours. Et le département à la tête duquel se trouve Susanna Bennett est en train d'y travailler.

Ce qui conclut la présentation HRIA. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les faire connaître. Je vais en prendre note et les renvoyer à qui de droit. Merci.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup Benedetta. Ce rapport a été envoyé au groupe de travail il y a quelques semaines, dès qu'il a été publié. Donc vous le trouvez là. Si vous voulez plus d'informations et vous n'arrivez pas à les trouver, ne soyez pas timides, n'hésitez pas me contacter ou à contacter Benedetta elle-même parce que l'équipe de l'ICANN qui travaillé là-dessus se fera un plaisir de vous aider. Si vous avez des questions, vous pouvez les envoyer par écrit, par courriel à Benedetta et on vous répondra par écrit.

Alors Suada est en Italie. Elle a une présentation à nous faire sur la diversité. Elle n'est pas avec nous, donc. J'espère qu'elle est

prête pour intervenir. Et je vais virtuellement lui céder la parole.
Suada, vous nous entendez ?

SUADA HADZOVIC :

Oui, je peux vous entendre. Bonjour à tous. Je suis Suada, représentante de Bosnie-Herzégovine. Et cette présentation vise à vous donner des informations sur l'une des fonctions qui nous a été confiée lors de l'ICANN64.

Cette présentation est divisée en deux parties, la première partie concerne la diversité en termes de genre et deuxième partie porte sur les propositions en termes d'accès pour les personnes souffrant de handicap. Il s'agit d'une présentation informative et le document qui va suivre sera composé de recommandations.

Cette présentation sur la diversité en termes de genre et l'accessibilité pour les personnes souffrant de handicap présente sept éléments clés conformément aux recommandations du groupe de travail connectivité intercommunautaire sur la responsabilité piste de travail 2. Donc sur cet écran, vous voyez qu'on peut commencer avec un aperçu du profil des participants aux réunions ICANN avec l'exemple de l'ICANN64. On prend le nombre de participants. Bien entendu, il y a une plus grande participation des hommes que des femmes.

Récemment, l'organisation ICANN a entrepris un sondage en termes de diversité de genre entre le 9 juin et le 8 juillet 2017 pour voir quelle était la situation en termes de diversité du genre au sein de notre communauté pour identifier des domaines de participation et susciter une discussion à ce niveau-là.

Ce qu'il faut prendre en considération, c'est de prendre en considération cette phrase. Les prochaines étapes sur la question de la diversité du genre doivent être déterminées par la communauté. Donc c'est à la communauté de déterminer les prochaines étapes.

Sur cet écran, vous pouvez voir les recommandations émanant de ce sondage. Donc nous avons les données concernant la participation, ensuite prendre en considération les approches pour mieux informer les membres de la communauté pour faire rapport sur des comportements relevant du sexisme ou biaisés du point de vue du genre, fournir des activités de développement de renforcement de capacités auprès de la communauté de l'ICANN ainsi que des programmes de mentorat et de leadership. L'organisation ICANN a actualisé beaucoup de documents à ce niveau-là, donc on avance tous dans la même direction. Diapositive suivante s'il vous plaît.

J'en viens à la deuxième partie de la présentation, accessibilité pour les personnes souffrant de handicap. On parle ici d'un

milliard de personnes, donc 15 % de la population mondiale qui souffre de handicap. Donc lorsqu'on parle d'accessibilité, on parle de la mise en œuvre de la convention des Nations unies sur le droit des personnes souffrant de handicap. Il s'agit donc d'une responsabilité. On doit s'assurer que tous les matériaux fournis et produits par le GAC sont accessibles à tous. Dans ce sens, on essaie de mettre en exergue les initiatives allant dans ce sens. Donc on a créé un groupe de travail sur l'accessibilité, on essaie de présenter et de diffuser le résultat de leur travail. Il s'agit de mettre en place une initiative sur la transparence. Il y a le site web aussi du GAC le 20 décembre, recommandation 11 aussi qui veut qu'il y ait des lignes directrices pour un accès facile pour les gens souffrant de handicap. Et bien entendu, nous avons le nouveau site web du GAC, c'est un jalon important, et la nouvelle plateforme qui est utilisée pour la première fois. Toutes ces informations peuvent être trouvées sur notre site web, ce qui veut dire que le nouveau site web du GAC va officiellement être lancé et sera plus accessible. On va pouvoir le voir dans un instant sur la prochaine diapositive.

On essaie de mettre en œuvre l'un des outils à notre disposition pour l'évaluation en termes d'accessibilité. Donc vous avez ce lien qui vous montre qu'il y a plus de 100 outils disponibles sur l'internet. Et lorsque nous avons appliqué ce test, on s'est aperçus que le communiqué de l'ICANN pour la conférence 64 a

impliqué certaines entraves dans l'accès à cet outil. Il ne faut pas perdre de vue que cela n'est qu'un exemple parmi tant d'autres et qu'il ne s'agit pas forcément du bon outil parce que la bonne évaluation pourrait être effectuée uniquement ou serait plus légitime si elle était effectuée par les gens souffrant de handicap.

Merci à tous de votre attention. J'en ai fini avec cette présentation.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup. Ya-t-il des commentaires, des questions par rapport à la présentation de Suada ? Il ne nous reste plus qu'une minute. L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Une question très courte. Si vous regardez le rapport de l'étude sur l'impact des droits de l'homme, elle est liée, cette étude, à ce que fait l'ICANN. Ce que j'aimerais savoir, c'est si cette étude prend en considération la perspective du genre et le Conseil des droits de l'homme parce que dans l'espace cybernétique, ce n'est pas pris en compte totalement d'une manière générale. Donc on pourrait l'étendre aux droits de l'homme dans l'espace cybernétique comme étude parallèle par rapport à l'étude des Nations unies, ou on pourrait travailler ensemble, je ne sais pas.

JORGE CANCIO : Oui, on va prendre note de cette question et la transmettre aux collègues de l'organisation ICANN.

Et Manal souhaite intervenir pour un commentaire ou une question ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, très brièvement. Je sais qu'à Montréal, il y aura un projet pilote pour la garde des enfants. Donc peut-être que les mamans ou les papas aussi qui ne peuvent pas se charger de leurs enfants et veulent participer aux réunions de l'ICANN pourront bénéficier d'un service de garderie. Voilà, peut-être que c'est le moment de vous faire part de cette information. Cette information figure déjà sur le site web de l'ICANN et je vous encourage tous à la regarder, cette information.

JORGE CANCIO : Merci, c'est une excellente nouvelle.

Si nous voulons rester dans les temps, je pense qu'il faut maintenant clore cette séance, sauf s'il y a un point sous le point divers que vous souhaitiez soulever. Cela ne semble pas être le cas.

Donc il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre participation, de votre temps et d'avoir participé activement à cette séance. N'hésitez pas à le faire également entre les réunions. Comme je vous le disais, en tant que coprésidents, nous nous en remettons à vous pour faire avancer les travaux de ce groupe de travail. Également par rapport à ce qu'a dit Suada sur la diversité du genre et sur l'accessibilité, là encore, cela ne dépend que de nous pour que cela fonctionne et qu'on avance. Merci beaucoup donc, nous en avons fini avec cette réunion. Merci.

[Applaudissements]

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup, Jorge.

Ensuite, nous avons le groupe de travail sur les régions faiblement desservies qui va intervenir, donc veuillez garder vos places dans la salle s'il vous plaît.

PUA HUNTER : Bonjour à tous. Merci d'être restés dans la salle pour la séance du groupe de travail sur les régions faiblement desservies. Je m'appelle Pua Hunter, je suis coprésidente de ce groupe de

travail. M'accompagnent la collègue du GAC, représentante du Canada, Luisa Paez, qui a participé et a soutenu les travaux du groupe de travail et je lui en suis très reconnaissante, également du personnel de soutien du GAC, Julia Charvolen, c'est elle qui nous fait suivre notre travail en temps et en heure.

Nous avons quatre points à l'ordre du jour pour cette réunion. Le premier : l'atelier de renforcement des capacités des régions faiblement desservies de l'ICANN ; ensuite proposition de thématiques pour le Conseil d'Administration de l'ICANN et l'initiative pour le renforcement de capacités du GAC ; troisièmement, les règles pour le soutien aux déplacements du GAC ; et dernier point, groupe de travail sur les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Hier après-midi, le groupe de travail a organisé un atelier sur le renforcement de capacités qui s'adressait aux membres de la région Afrique ainsi qu'à d'autres membres du GAC et à d'autres personnes qui ne sont pas membres du GAC. Nous avons eu 23 membres du GAC provenant de l'Afrique, nous avons reçu le soutien du gouvernement marocain et de l'autorité de réglementation marocaine des télécommunications. Et j'aimerais d'ailleurs en profiter pour remercier sincèrement Redouane qui a généreusement co-organisé la réception de clôture de cet atelier et nous a aidé à organiser cet atelier.

Les thématiques couvertes par cet atelier sur le renforcement de capacités ont permis de comprendre le processus de développement de politiques de l'ICANN, la sécurité et la résilience du DNS dans la région Afrique et de connaître les meilleures pratiques et les principaux défauts qui se posent vis-à-vis des membres du GAC.

Nous avons eu des membres du panel experts, membres du GAC et non-membres du GAC. À titre personnel, j'ai trouvé cet atelier très intéressant. Nos modérateurs se chargeaient de veiller à ce que nous ayons suffisamment de temps pour écouter les questions de la part du public. On s'est assuré de fournir un contact, un échange avec les membres du panel. Et ce que nous souhaiterions, c'est qu'il y ait plus de membres du GAC de la région Afrique qui participent activement aux travaux du GAC et aux groupes de travail – et je suis optimiste en la matière. Les présentations sont également disponibles sur le site web du GAC.

Je vais faire une pause. S'il y a des commentaires ou des questions dans la salle, n'hésitez pas à les poser. Non ? Passons à la diapositive suivante alors.

Hier ou la veille me semble-t-il, Robert Hoggart a présidé avec nous les dernières thématiques à présenter au Conseil d'Administration pour la réunion de 11:00 mercredi. Comme

vous le savez, le groupe de travail a proposé la thématique des efforts de durabilité et de renforcement de capacités du GAC. La raison d'être de cette proposition, c'est l'approbation de la part du Conseil d'Administration pour lancer un programme de renforcement de capacités du GAC qui a commencé en janvier 2017.

Il s'agissait d'une initiative pilote qui s'est avérée très populaire et qui a suscité une demande d'organisation de plus d'ateliers de renforcement de capacités. Et je pense que grâce à l'implication du Conseil d'Administration, nous avons vu qu'il était important que le GAC organise plus de renforcement de capacités. C'est important parce qu'on sait qu'au sein du GAC, il y a un grand nombre de membres du GAC à l'ICANN. Et j'ai également le sentiment que l'équipe de soutien ou de participation des gouvernements à l'ICANN doit mettre à disposition toutes les ressources nécessaires et les fonds nécessaires pour organiser ce genre d'initiatives. Il y a une demande supplémentaire de budget pour l'exercice fiscal 2020 qui va dans ce sens. Donc le groupe de travail cherche une garantie d'allocation de ressources supplémentaires de la part du Conseil d'Administration de l'ICANN pour le renforcement de capacités.

Vous savez aussi que nous avons eu une discussion à Kobe où on s'est engagé à avoir un programme de renforcement de

capacités conjoint avec l'ALAC. Nous avons eu notre première téléconférence après Kobe et ce matin, nous avons eu notre première réunion physique. Donc nous travaillons ensemble par rapport au renforcement de capacités. Nous allons poursuivre cette discussion pour formaliser des initiatives liées au renforcement de capacités conjointes. Il y a eu une séance de renforcement de capacités de l'ALAC ici à Marrakech. Je ne sais pas s'il y a des questions dans la salle, des commentaires, des réactions à ce que je viens de vous annoncer ? Merci, Luisa.

LUISA PAEZ :

Merci. Luisa Paez du gouvernement canadien.

Avec Pua et d'autres collègues, je pense qu'il est important de mettre l'accent sur l'importance des efforts continus en termes de renforcement de capacités du GAC ; c'est très important. Il faut également s'assurer que les fonds sont alloués pour travailler dans ce sens de manière plus efficace et s'assurer que toutes nos régions puissent organiser un atelier. Cela a été le premier, j'y ai participé hier, et j'ai trouvé cela très enrichissant. Comme Pua l'a dit, c'était très interactif, il y a eu beaucoup d'intérêt qui a été suscité. Donc je pense qu'il y a une forte demande vis-à-vis de ce genre d'activités. Donc il est important de continuer à renforcer le GAC. Donc il est très important de continuer à le faire et avec Pua, nous voulions le partager avec

vous et remercier le Conseil d'Administration de l'ICANN de son soutien. Mais comme Pua l'a dit, il n'y a pas de méthodologie soutenue, durable actuellement en place pour garantir la pérennité de ce genre d'activités. Donc je voulais reprendre à mon compte ce que vient de Pua pour que vous en soyez conscients et remercier aussi Julia, Laurent qui ont été essentiels dans l'organisation de cet atelier. On sait que pour organiser un atelier, il y a énormément de travail en amont et ils ont effectué un excellent travail.

PUA HUNTER :

Merci Lisa.

Diapositive suivante s'il vous plaît. Bien, plan de travail. Nous avons trois piliers fondamentaux comme vous pouvez le voir. Premier, capacités et contenu liés aux connaissances, donc renforcer les connaissances des membres du GAC et des nouveaux membres du GAC ; deuxièmement, engagement et participation – là, on se concentre sur le fait de permettre au groupe de travail sur les renforcement de capacités de participer de manière significative au processus politique de l'ICANN, donc PDP et CCWG ; et troisièmement, renforcer les relations entre ce groupe de travail et le GAC et le reste de la communauté de l'ICANN. Donc nous allons continuer à faire avancer ce plan de travail, le faire évoluer. Au début de ce mois, nous avons eu une

téléconférence pour réviser la rédaction finale et nous allons le partager avec le GAC pour une nouvelle révision et pour approbation après cette réunion.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Diapositive suivante s'il vous plaît. Oui Ashwin.

INDONÉSIE :

Merci Pua. On parle de régions faiblement desservies et d'activités y afférentes. Et j'ai lu un courriel de Julia qui disait qu'il y aura un séminaire de renforcement de capacités à Bruxelles si je ne m'abuse ? Peut-être que je me trompe.

JULIA CHARVOLEN :

Oui, c'est pour les membres du GAC européens.

INDONÉSIE :

D'accord. Mais ce que je veux dire, c'est que si les membres européens du GAC ont besoin d'un renforcement de capacités, qu'est-ce qu'il reste aux autres ? Alors imaginez un peu. Non, je fais une petite blague mais je parle de compétences, de connaissances en matière de technologies. Donc de ce point de vue, je pense que ces pays ont besoin de renforcer le développement de ressources et de capacités. Cela, c'est la première chose.

Ensuite, en termes de développement technologique, si on dit qu'à partir de l'année prochaine, tout le monde pourra bénéficier d'une connexion directe via satellite pour faire telle ou telle chose, je ne sais pas si cela va se produire ou pas, je ne sais pas, mais l'avancée des technologies est telle que maintenant, tous les pays dans le monde vont avoir une connexion plus directe vis-à-vis de l'internet à un meilleur prix, etc. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que tout le monde va davantage participer à l'espace cybernétique qu'avant. Les constellations de satellites, c'est une réalité, sans parler des drones de Facebook et tout cela.

Donc je pense que de ce point de vue, le monde doit se préparer à cela, doit se préparer à l'avenir et là, je parle d'un avenir très proche, 2020, 2021 ; c'est demain. Donc il faut un renforcement de capacités pour tous et beaucoup de pays doivent être aidés à ce niveau-là.

PUA HUNTER :

Merci Ashwin. Inutile de penser et de réfléchir à ces défis parce que je les vis au jour le jour. Ce qui m'amène à une autre partie qui n'a pas été couverte par nos points à l'ordre du jour. Nous avons fait une demande de budget supplémentaire. Notre demande a été acceptée, donc nous avons le budget. Nous pouvons maintenant planifier et prévoir deux séances de

renforcement de capacités pour les éditions 67 et 68 de l'ICANN. Pour ce qui est des activités régionales, on n'a pas encore décidé mais cela se passera dans les régions faiblement desservies.

Le plan initial prévoyait d'organiser trois ateliers sur le renforcement de capacités lors des conférences 66, 67 et 68 de l'ICANN. Mais on s'est mis d'accord sur le fait qu'étant donné que l'ICANN66 aura lieu à Montréal et que Montréal n'est pas considérée comme étant une région faiblement desservie, nous avons décidé de reporter cela à l'ICANN67, 68 et d'avoir deux réunions régionales. Donc merci de votre intervention parce que vous m'avez permis d'aborder cette partie du travail que je n'avais pas eu l'occasion d'aborder.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, allez-y et veuillez vous présenter s'il vous plaît.

UNION DES COMORES : Maoulida de l'Union des Comores.

En fait, je voulais juste remercier l'équipe de leur soutien par rapport à l'atelier d'hier. C'était un atelier qui était intéressant. Il nous a permis de voir un peu plus sur le fonctionnement du GAC et la participation active dans nos pays qui sont faiblement desservis.

Mais je voulais encore saisir cette occasion à demander un peu plus au niveau du GAC parce que les pays faiblement desservis, certes, on a besoin de renforcement des capacités mais je crois que les besoins sont énormes. Donc essayez de réfléchir à d'autres moyens de soutien ou à d'autres formes de soutien aux pays faiblement desservis que tout simplement au renforcement des capacités parce que je sais que nos pays avons beaucoup besoin d'autres choses allant dans ce sens que juste nous, représentants de ces pays au sein du GAC concernant tout simplement cette partie de renforcement des capacités. Voilà, merci.

PUA HUNTER : Merci beaucoup. Je vais donc donner la parole à mes collègues qui vont répondre en français.

JULIA CHARVOLEN : Merci beaucoup pour cette intervention. Comme vous étiez là hier au workshop, on a discuté – d'ailleurs, la dernière session concernait les potentiels challenges que les membres des régions mal desservies pouvaient rencontrer et comment y remédier, qu'est-ce que serait les possibles solutions. Il y a une liste qui a été circulée aux membres qui étaient présents ce jour-là et justement, c'est quelque chose qui serait intéressant d'avoir votre opinion sur le plan de travail que sur lequel

travaille puisqu'on essaie justement de trouver des solutions pour aider autres que juste des ateliers. Peut-être qu'il y a d'autres solutions. Donc si vous avez des idées, si vous avez des commentaires, ils sont les bienvenus parce que justement, on est ouverts à ce genre de propositions pour essayer vraiment de trouver d'autres moyens qui pourraient aider les membres des régions mal desservies. Merci.

PUA HUNTER :

Merci Julia.

Nous avons un autre intervenant qui souhaite prendre la parole. S'il vous plaît, présentez-vous.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : Merci. Blaise Azitemina. J'ai une question concernant les membres du groupe de travail. Je vais parler en français. Excusez-moi.

Bien. J'ai en fait une clarification pour l'adhésion par rapport aux autres membres du GAC par rapport au groupe de travail des régions mal desservies. Le groupe de travail avait été mis en place après avoir identifié la faible représentation de représentants gouvernementaux au sein de l'ICANN, donc dans l'équipe du GAC, afin de leur permettre une participation autant qualitative que physique dans la mesure du possible. Alors

J'aimerais bien avoir une précision par rapport à l'adhésion ou bien à la qualification pour adhérer à ce groupe de travail. Faut-il être ressortissant d'un pays qui est, selon les standards des Nations unies, comme pays mal desservi – parce qu'il y a un standard pour cela – ou bien l'adhésion au groupe de travail ? Donc je parle bien... Ma question, elle est concise par rapport au groupe de travail au niveau du GAC. Ou bien tout participant ou tout représentant d'un pays du GAC peut faire partie du groupe de travail des régions mal desservies ? Merci.

PUA HUNTER :

Je comprends que votre question porte sur le fait de savoir si tous les membres du GAC peuvent participer à ce groupe de travail. La réponse toute simple est oui. Et j'encourage les membres du GAC à rejoindre les différents groupes de travail qui existent au sein du GAC. Il n'y a pas de limite, il n'y a pas de critères pour rejoindre les groupes de travail. Si vous n'êtes pas membre, je vous encourage à faire partie de ces groupes. Vous êtes le bienvenu.

Oui, s'il vous plaît. Pouvez-vous vous présenter ?

SÉNÉGAL :

Merci. Bonsoir tout le monde. C'est Cherif Diallo, représentant du gouvernement du Sénégal. Je n'étais pas là hier. Je m'excuse

un peu de mon absence qui est due à des problèmes de vol, de retard de vol et de retard de livraison de bagages. Je viens d'arriver ici à Marrakech, il y a quelques minutes d'ailleurs.

Moi, ce que j'aimerais dire en fait par rapport à cette question, rapidement, c'est qu'au-delà des sessions de renforcement de capacités qui sont dirigées à l'endroit des représentants du GAC, je pense que les régions mal desservies ont aussi besoin des séances de sensibilisation à l'endroit des plus hauts décideurs, notamment de nos ministres ou de nos gouvernements. Je ne sais pas si la question a été abordée hier mais j'aimerais qu'on réfléchisse en tout cas tous ensemble pour voir comment mieux sensibiliser les gouvernements, en tout cas les représentants de haut niveau de ces pays-là, pour aider les représentants du GAC à être plus performants dans leur travail parce qu'il y a beaucoup de défis que nous avons identifiés ensemble. On ne pourrait pas y revenir ici lors de cette session parce que cela risque d'être assez long mais en tout cas, l'idée, elle est là, c'est comment faire en sorte que les décideurs au plus haut niveau puissent bénéficier d'une meilleure sensibilisation par rapport aux processus et aux problématiques de l'ICANN. Merci.

PUA HUNTER :

Merci Cherif. Je vais donner la parole à Julia qui va répondre en français.

JULIA CHARVOLEN : Merci Cherif. C'est un très bon commentaire et je vais encore revenir justement à ce plan de travail que l'on est en train d'élaborer au sein du groupe de travail. C'est aussi un sujet qui a été longuement discuté lors du workshop hier. Malheureusement, vous n'étiez pas là mais on a des documents, on pourra en reparler.

Pour revenir à ce plan de travail, c'est justement quelque chose qu'on a voulu notifier et noter dans le plan de travail. C'est en anglais mais *increase the high level political commitment*. C'est une très bonne idée et c'est ce qu'on a essayé de rajouter dans le plan de travail. Donc je vous invite à y jeter un œil. Et si vous avez d'autres questions ou commentaires, je pense qu'on est très ouverts à tout ça. Merci beaucoup.

PUA HUNTER : Merci Julia.

Manal ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Julia, merci Pua. C'est une bonne nouvelle de savoir qu'on a ce document. Je m'excuse aussi de ne pas avoir assisté à

l'atelier de renforcement de capacités d'hier. Il y avait un conflit au niveau de mon ordre du jour.

Et pour rebondir sur ce qu'a dit Cherif, nous essayons aussi de répondre à cette nécessité à travers les réunions de haut niveau gouvernementales. Nous essayons d'identifier quel sera le prochain pays qui va accueillir la prochaine réunion de haut niveau gouvernementale. C'est l'un des objectifs majeurs de ces réunions intergouvernementales, à savoir attirer l'attention des décideurs et des hauts fonctionnaires gouvernementaux sur le travail que fait l'ICANN pour qu'ils comprennent à quel point il faut accorder les ressources nécessaires aux délégués de leur pays au sein du GAC.

PUA HUNTER :

S'il n'y a pas d'autres questions ou de commentaires, nous allons passer à la diapositive suivante. Merci beaucoup.

Nous avons donc le groupe de soutien aux voyages de l'ICANN. Je vais donner la parole à Julia qui va parler de cette question.

JULIA CHARVOLEN :

Merci Manal. Nous avons eu un appel avec le groupe de travail où nous avons communiqué les dernières informations par rapport à ceci mais c'est intéressant de pouvoir en parler avec vous tous.

Il a été décidé à l'ICANN63... pardon, à ICANN64 à Kobe que le soutien aux frais de déplacement devait être actualisé pour être conforme aux directives sur les voyages de l'ICANN qui ont été mises à jour en 2018. Cette politique a été mise à jour en 2018 comme je vous le disais.

Et les membres du groupe de travail sur les régions faiblement desservies sont ceux qui bénéficient du remboursement des frais de déplacement. Alors les règles, cela vaut le coup de les revoir. Il y a plusieurs sections dans ces règles et j'attire votre attention sur les critères d'éligibilité, les critères de sélection et la politique de sélection de la vie privée parce qu'il y a certains éléments qui pourraient être disponibles au public. Donc cela vaut la peine de revoir quels ont été les changements au niveau de ces règles.

J'ai quelques diapositives à vous montrer pour attirer votre attention sur les sections les plus importantes. Avant de rentrer dans le détail des sections, vous voyez le processus de dépôt de candidature. C'est pour les membres du GAC et les observateurs du GAC pour qu'ils comprennent qui fait quoi. Il y a un comité de sélection qui est constitué par des membres de l'équipe de direction du GAC et des membres de l'équipe de soutien. Si vous avez des questions, je vous invite donc à lire le document ou à nous adresser vos questions.

Quels sont les critères de sélection, à savoir les critères d'éligibilité plus en détail ? Les informations que vous voyez sur l'écran permettent à l'équipe de direction de l'ICANN et à l'équipe de soutien de voir, analyser si le candidat est éligible ou pas. Ce sont des questions à répondre par oui ou par non. Alors lorsqu'une personne dépose sa candidature, nous essayons de répondre à ces questions par oui ou par non pour évaluer son éligibilité, si le candidat figure sur la liste de membres du GAC, s'il a un poste officiel au sein de son gouvernement, si le candidat a bénéficié de soutien au déplacement lors des dernières réunions. Donc vous voyez sur cette liste les différents critères d'éligibilité. Je m'arrête pour voir s'il y a des questions. Très bien.

Pour ce qui est des critères, j'ai surligné deux points. De nouveaux critères s'appliquent pour les membres du GAC, à savoir avoir complété des cours sur ICANN Learn ou bien de fournir un accord par écrit de la part de l'autorité de haut niveau confirmant que ce bénéfice est adressé à ce candidat.

Ici, vous voyez un peu plus en détail les critères de sélection et les points attribués à chaque critère. Donc nous avons des critères qui sont en lien aux priorités du GAC. Actuellement, les critères de sélection sont utilisés par l'équipe de direction et par l'équipe de l'ICANN pour décider. Sur la liste, vous voyez quels sont les critères qui sont divisés en cinq groupes. Ces critères

s'inspirent des critères de sélection utilisés pour les fellowships. Vous allez retrouver des similarités par rapport aux critères d'éligibilité mais il y a des critères supplémentaires qui vous permettront de comprendre quel est le processus suivi par les membres de direction du GAC pour attribuer cette aide. Je m'arrête ici pour voir s'il y a des questions.

Et finalement, la politique... Ah pardon, il y a une question. S'il vous plaît. Vous pouvez vous présenter ?

BURKINA FASO :

Merci beaucoup Julia. Je vais parler en français.

Dans [inaudible] qu'on a vu ici, si j'ai bien compris, en fait, il y a un critère qui demande à ce qu'on puisse remettre un document d'autorisation du gouvernement pour pouvoir appliquer le fellow. Alors que souvent, au niveau de nos administrations, c'est une fois justement, et ces éléments remplis, l'accord trouvé au niveau de l'ICANN qui permet d'émettre un document qu'on appelle un ordre de mission. Alors si cet ordre de mission est demandé avant même justement l'accord de l'ICANN, cela peut poser un petit problème au niveau des administrations. Donc je pense que sur ce point-là, il faudrait peut-être regarder encore plus pour ne pas créer en tout cas des difficultés à ce niveau. Merci.

JULIA CHARVOLEN : Merci pour votre commentaire. Donc si je comprends bien, si le représentant perçoit une aide au voyage, nous... pardon pas nous mais le GAC leadership pourrait demander la confirmation par lettre, mais une fois que la personne a été sélectionnée. C'est cela que vous êtes en train de spécifier si je comprends bien.

BURKINA FASO : Oui je suis en train de spécifier en fait parce qu'à ce niveau... Je ne m'étais présenté, Rodrigue Guiguemde du Burkina Faso.

Donc c'est un peu par rapport à ce qui est lié en fait aux procédures administratives dans les pays. Je sais comment ça se passe au Burkina et j'imagine aussi que dans d'autres pays africains en tout cas notamment, c'est comme cela que ça fonctionne. Donc c'est juste vous demander de peut-être regarder encore un peu pour ne pas créer des difficultés au niveau local dans les États lors de l'application un peu des membres qui en font la demande. Peut-être si vous voulez que je fasse une proposition aussi, je peux le faire.

JULIA CHARVOLEN : Oui.

BURKINA FASO :

Voilà. Donc à mon avis, lors de mission qui est demandée justement pour pouvoir appliquer, à mon avis, c'est quelque chose qu'il ne faudrait pas mettre dans les critères en fait parce que je pense que s'il y a déjà une note du gouvernement qui autorise en fait quelqu'un à faire partie des membres du groupe représentant de son pays au niveau du GAC, je crois que c'est largement suffisamment, à mon avis.

JULIA CHARVOLEN :

Je vais y répondre et après, je vais donner la parole à Francis.

Si c'est là dans ces règles-là, c'est parce qu'il y a eu un petit peu des soucis auparavant où certains membres ont eu droit à l'aide au voyage et malheureusement, peut-être une à deux semaines avant que la réunion commence, ils nous disent : « En fait, je ne peux pas venir parce qu'on n'a pas accepté à ce que je puisse venir à la réunion. » Et donc en fait, si vous voulez, cela fait que de l'argent est dépensé sur un billet d'avion, sur une chambre d'hôtel et malheureusement, il est trop tard pour pouvoir remplacer cette personne. Donc c'est une sorte... Pour nous, il faut nous confirmer que vous venez. Vous comprenez ? D'accord. Super, merci. Mais merci pour le commentaire. Après, c'est à considérer et voir peut-être s'il y a des mots à changer. Merci beaucoup.

Francis ?

BURUNDI :

Merci Julia. Mon nom est Francis Cubahiro du Burundi. Je suis aussi de l'avis de mon confrère du Burkina Faso. Merci. Je comprends votre embarras parce que c'est déjà de l'argent qui est déjà dépensé. Mais comme il l'a dit, le document qui fait que nous soyons autorisés à sortir d'un pays, car nous venons comme des officiers, c'est un document sensible. Cela veut dire que par exemple nous, dans mon pays, c'est la présidente de la république qui me donne ce qu'on appelle ordre de mission après confirmation de la prise en charge donc par ICANN. Si je me prends moi-même en charge, donc c'est mon administration qui demande l'ordre de mission à moi, donc au service de la présidente. Donc vous comprenez, c'est un document, un, d'un côté, pour des procédures administratives sensibles mais aussi par exemple pour la demande de visa. C'est justement parce qu'on demande la lettre de la prise en charge, soit c'est un ordre de mon pays ou de l'ICANN où les visa sont octroyés. Moi, je pense que le cas que vous venez de nous dire, je pense que le leadership du GAC doit le traiter cas par cas. Si un cas est arrivé, c'est malheureux mais ne pas le généraliser. Sinon, cela risque de créer... Par exemple [inaudible] chez nous, excusez-moi du terme, un bazar terrible. Vous savez que d'abord, justifier avec un ordre de mission de sortie.

Puis il y a l'autre question. Si moi, je vous donne un ordre de mission et qu'après, je n'ai pas la prise en charge, alors c'est une question terrible. Donc je pense que vous me comprenez. Mais par contre, vous, puisque nous sommes des officiers, si le monsieur ou la dame se désiste pour des raisons que vous jugez plus ou moins... Enfin, si quelqu'un tombe malade, vous comprenez, mais si quelqu'un pour des raisons fantaisistes et je le dis bien, il faut que vous prévoyez comme ça se fait dans d'autres organisations que je ne vais pas citer ici, aux Nations unies où on vous dit par exemple : « Vous remboursez parce qu'on vous a envoyé le billet d'avion et tout ça. Vous devez rembourser. » Je pense que vous êtes dans votre droit d'exiger aussi une fois que vous avez déjà octroyé des bourses. Et je vous remercie.

JULIA CHARVOLEN : Merci Francis.

Je vois qu'on n'a plus beaucoup de temps. Je vais donner la parole à Luisa Paez pour le dernier agenda item.

LUISA PAEZ : Merci. Nous avons cinq minutes. Nous pourrions peut-être prendre quelques minutes de la pause-café. Et je voulais attirer

votre attention sur le travail qui est fait par le groupe au niveau du soutien aux candidatures.

À partir de la première série, ce programme a été créé pour s'assurer qu'il y ait des ressources suffisantes pour encourager la participation des pays faiblement desservis en 2012. Le programme d'aide aux candidatures incluait des aides pour ces pays, pour les pays émergents. Il y avait également une aide financière pour réduire les frais d'évaluation. Et il y avait également des fonds attribués aux candidats. Voilà un aperçu très général sur ce qu'était le programme d'aide aux candidatures de 2012.

Maintenant, si l'on envisage une prochaine série de candidatures, il y a un groupe de travail qui se penche sur un PDP qui a été lancé en 2015. Et c'est notre occasion au sein du groupe sur les régions faiblement desservies de voir ce que fait ce groupe et de voir comment on peut améliorer davantage ce programme d'aide aux candidatures pour faire en sorte que les membres des régions faiblement desservies puissent mieux contribuer et mieux participer à ce programme.

La révision sur la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs fait partie des révisions qui ont été mises en place par l'ICANN et a sorti des recommandations dans un rapport qui sont très intéressantes pour être prises en compte.

Par exemple une recommandation de l'équipe de révision CCT est de réduire les frais ainsi que d'augmenter les activités de sensibilisation. Il y a eu en 2012 très peu de candidatures des régions faiblement desservies. C'est maintenant l'occasion pour nous de participer à ce travail qui est fait pour améliorer le programme d'aide aux candidatures.

Je vous donne donc un aperçu sur la diapositive de cette aide aux candidatures. Il y a 911 candidatures d'Amérique du Nord, 675 d'Europe, 303 des îles Pacifique, 17 candidatures de l'Afrique et 24 de l'Amérique latine et des Caraïbes. Et nous espérons recevoir des informations plus précises par rapport à d'autres régions, mais c'est une opportunité comme je vous le dis pour améliorer ce programme. Il y aura d'autres discussions dans d'autres groupes de travail. Mais du point de vue des pays faiblement desservis, un point d'entrée important pour commencer le travail serait de revoir le programme de soutien aux candidats.

Je vais m'arrêter ici pour voir s'il y a des questions. Donc je lance un appel aux membres du GAC pour qu'ils participent au travail du groupe et un appel à ce que les membres du GAC lisent les documents en lien avec ce programme pour nous faire part de leurs commentaires afin améliorer ce programme de soutien aux candidats. Merci beaucoup.

Manal, s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Luisa. Je voulais juste compléter ce que vous venez de dire par rapport au programme d'aide aux candidats. Si je ne m'abuse, il n'y a eu que trois candidatures au programme qui ont été reçues et qui, à la fin, n'ont même pas été éligibles, des candidatures qui n'ont pas été retenues.

LUISA PAEZ : Oui, s'il vous plaît.

INDONÉSIE : Ashwin, Indonésie.

Pua, j'ai été au Népal pour votre programme pour les régions faiblement desservies. Mais ce qui est important, c'est que même si je participe régulièrement aux réunions de l'ICANN, je pense que la réunion au Népal est vraiment très utile pour accroître mes connaissances.

Numéro deux, c'est l'occasion pour nous de discuter de nos problématiques en tant que pays faiblement desservis. Par exemple, les fake news, peut-être que dans les pays développés, ce n'est pas un grand problème mais dans les pays en développement, cela devient un problème important parce que

les fake news ou les infox sont prises par les gens comme des réalités et cela pose problème.

La connectivité de l'internet, c'est un autre problème. Il faut développer ces connectivités. Et quand on parle de plus de connectivité, cela est soutenu par l'ONU. Donc qu'est-ce que je veux dire par là ? Ces réunions nous permettent de parler de ces questions, comme par exemple la connectivité comme je le disais avant. Nous serons de plus en plus connectés à l'internet. Et donc les réglementations liées à l'internet doivent être adaptées. Je ne connais pas à quels problèmes nous serons confrontés dans le futur mais il faudra se pencher sur la question des impacts négatifs de la connectivité et de l'internet. Nous voulons une meilleure connectivité mais nous aurons aussi des problèmes qui seront associés à cette plus grande connectivité. Et par exemple, un de ces problèmes, c'est les infox ou les fake news. Il y a même un forum ouvert qui a été organisé par rapport aux infox parce que cela peut avoir des conséquences graves. C'est un problème technique, un problème social, etc. Et donc je pense que c'est important de développer les ressources humaines pour pouvoir répondre à ce type de challenge.

LUISA PAEZ :

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? S'il y a des membres du GAC qui souhaitent s'impliquer dans le

travail qui est fait au sein du groupe par rapport à ce point en particulier, je vous encourage donc à contacter Pua ou moi-même. Nous allons continuer de travailler entre les réunions, l'idée étant de passer toutes ces informations au groupe de travail du GAC et de continuer avec notre travail.

Ici, vous avez un aperçu dans cette diapositive sur les régions, les différentes chaînes, les noms de domaine, les noms géographiques, les différentes candidatures. Mais je vais m'arrêter là pour voir si Pua a des remarques finales.

PUA HUNTER :

Merci Luisa. Étant donné que nous avons dépassé l'heure, je vais maintenant clore cette séance.

Excusez-moi, j'ai oublié le point divers. Est-ce que quelqu'un souhaite soulever un point au point divers ? Trente secondes. Vous vouliez intervenir ?

TRINITÉ-ET-TOBAGO :

Bonjour, Karel Douglas.

Une fois encore, merci à Pua et au comité de l'excellent travail accompli.

Et j'aimerais très brièvement dire que Shelley-Ann Clark-Hinds, qui siège au comité et qui n'est pas là aujourd'hui, a quelques

problèmes, donc ne peut pas occuper ses fonctions. Je vais devoir occuper ses fonctions. Donc je vais assumer ses fonctions de manière intérimaire. Cela étant dit, j'aimerais remercier le comité qui travaille sans relâche.

Et je voulais ajouter, par rapport à la réunion d'hier, cette réunion nous a montré – et c'est très intéressant – qu'une fois et encore, la question de l'engagement est abordée. Alors je sais que la pause-café nous attend et que personne ne souhaite prendre un thé froid, mais j'insiste là-dessus. On entend à chaque fois les mêmes histoires pour savoir comment faire participer les gens. Et j'ai participé à une réunion il y a très peu de temps sur les boursiers et se posent là les mêmes questions qu'ici. Comment faire en sorte que les gens participent davantage ? Donc n'hésitez pas à poser des questions si vous avez des questions à poser, des choses qui vous intéressent. N'hésitez pas à venir nous voir pendant les pauses-café. L'idée, c'est que vous ayez la possibilité en fin de compte de faire des commentaires de manière tout à fait libre. Donc voilà ce que je voulais dire très brièvement.

PUA HUNTER :

Merci beaucoup Karel. Et je vous invite les bras ouverts.

Et avant de clore, j'aimerais vous remercier tous de votre attention, de vos contributions. Merci à tous.

[Applaudissements]

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Pua.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]